



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Le 09 juillet 2026, à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 03 juillet 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

---

DÉLIBÉRATION N° B-2026-23

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2026 POUR UN(E) CHARGE(E) DE MISSION ANIMATION  
PROJET GRAND SITE DE FRANCE

---

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 14 - PRESENTS : 19 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 21

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
GIGNAC : M. Christophe MEZARD  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Bruno PITOT  
LIOUX : M. Patrice FOURNIER  
MURS : M. Alexandre BERGODAA  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
RUSTREL : M. Guillaume JEAN  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :

APT : Mme Dominique SANTONI  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GOULT : Mme Christine FLORENT  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER

Procurations :

BUOUX : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à Mme Martine CALAS  
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

|                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>084-200040624-20260709-B-2026-23-DE<br>Date de télétransmission : 16/07/2026<br>Date de réception préfecture : 16/07/2026<br>Page 1 sur 3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

**Vu**, la délibération N°CC-2026-40 du 16 avril 2026 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

**Vu**, la délibération n°CC-2016-115 en date du 07 juillet 2016 portant implication de la Communauté de communes dans l'Opération Grand Site de France à la suite du Parc naturel régional du Luberon (PNRL),

**Vu**, la délibération n°CC-2022-83 en date du 07 juillet 2022 portant sur la constitution d'une nouvelle liste de membres siégeant au comité de pilotage de l'Opération Grand Site de France des Ocre du Luberon,

**Vu**, la délibération n°CC-2022-84 en date du 07 juillet 2022 portant sur l'approbation de la convention cadre de gouvernance de l'Opération Grand Site des Ocre du Luberon,

**Vu**, la délibération n°CC-2022-85 en date du 07 juillet 2022 portant sur l'approbation de la convention de partenariat au projet d'Opération Grand Site de France des Ocre du Luberon entre le PNRL et la CCPAL,

**Considérant**, l'avis favorable de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 27 juin 2024 pour valider l'Opération Grand Site (OGS),

**Considérant**, que l'objet d'une OGS est d'accompagner un territoire vers l'obtention, à terme du label,

**Considérant**, que la validation du label ne sera effective que lorsque le porteur de projet aura mis en place une équipe technique identifiée, étoffée et entièrement dédiée à sa mise en œuvre,

**Considérant**, l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 24 juin 2026 pour solliciter le financement d'un chargé(e) de mission Animation Projet Grand Site de France,

**Considérant**, le plan de financement prévisionnel suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL                                 |                                   |                                |          |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|----------|
| Montant estimatif des dépenses HT                                |                                   | Montant estimatif des recettes |          |
| Chargé(e) de mission<br>Animation Projet<br>Grand Site de France | Salaire du chargé(e) de mission : | État<br>DREAL<br>(100%)        | 60 000 € |
|                                                                  | Opération étude ingénierie :      |                                |          |
| TOTAL                                                            |                                   | TOTAL                          | 60 000 € |

Le président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, le plan de financement prévisionnel pour le financement d'un(e) chargé(e) de mission Animation Projet Grand Site de France,

**Sollicite**, une aide financière auprès de l'État – la DREAL pour un montant de 60 000 €,

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260709-B-2026-23-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2026  
Date de réception préfecture : 16/07/2026  
Page 2 sur 3

**Donne mandat**, au président ou à son représentant pour engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires afin de mener à bien le projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 22/07/2026

B-2026-23

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260709-B-2026-23-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2026  
Date de réception préfecture : 16/07/2026  
Page 3 sur 3

